

REGLEMENT DU JEU : "RUN QUIZ Running Café "

Art. 1 : Organisation

La société Endurance Shop 26 rue du pave des Gardes 92370 CHAVILLE confie au blog Running Café, dont elle est partenaire, l'organisation d'un jeu gratuit intitulé "Run Quiz Running Café".

Ce jeu se déroulera du 1er avril 2012 au 31 décembre 2012. Les questions du Run Quiz seront renouvelées par période de jeu mentionnées sur le blog en fonction des partenaires qui seront associés à la thématique du questionnaire.

Art. 2 : Conditions de participation

Le jeu est ouvert à tous les internautes de la CEE. Il est uniquement accessible par Internet à partir du blog à l'adresse suivante : <http://www.runningcafe.fr>.

Pour participer, il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'une adresse de courrier électronique. Pour valider sa participation, il faut suivre les instructions indiquées sur le site.

La participation est limitée à un seul tirage par personne au moment de la clôture du jeu, c'est-à-dire que le joueur ne peut remplir qu'un bulletin entre les dates de début et de fin du jeu. Le non respect des conditions de participation entraînera la disqualification du participant.

Art. 3 : Dotation

Le jeu est doté de lots mentionnés sur le blog. Ces lots sont déterminés en accord avec le partenaire associé au Quiz Running Café. Les lots seront renouvelés par période de jeu, précisé sur le blog et en fonction des accords passés avec le partenaire du jeu. Leur valeur se situera en fonction des dotations dans une fourchette allant de 20 à 300 euros.

Art. 4 : Participation au jeu

Pour participer au jeu, il suffit :

- de se connecter sur le blog <http://www.runningcafe.fr> ;
- de cliquer sur le lien "Quiz Running Café" dans la colonne de droite du blog ;
- de répondre correctement aux 3 questions du Quiz ;
- une fois les 3 réponses validées, remplir le bulletin de participation qui s'affiche (les champs obligatoires doivent impérativement être remplis sous peine de non-validation du bulletin) avant la date limite fixée pour le Quiz en cours.

Ne seront pris en considération que les bulletins de participation correctement remplis. Tout bulletin incomplet sera immédiatement déclaré nul. Les participants font élection de domicile à l'adresse qu'ils auront indiquée.

Art. 5 : Tirage au sort

Les gagnants seront désignés par un tirage au sort effectué par le responsable éditorial de Running Café, parmi les bulletins de participation comportant les réponses exactes et enregistrées sur le site <http://www.runningcafe.fr>. Ce tirage aura lieu à la date de fin du jeu mentionnée sur le site. Les lots qui sont offerts par le partenaire ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et ils sont non cessibles. Toutefois, en cas de force majeure, Running Café se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale ou/et électronique). Toute information d'identité ou d'adresse fautive entraîne l'annulation de toutes les participations d'un même joueur après tirage au sort.

Art. 6 : Liste des gagnants

La liste des gagnants sera consultable sur le blog www.runningcafe.fr et éventuellement sur le site du partenaire associé à la thématique.

Les internautes gagnants seront également avertis par un e-mail et recevront leur lot par voie postale aux coordonnées qu'ils auront indiquées. Les gagnants autorisent les organisateurs à utiliser leurs informations : nom, ville de résidence, image, voix et écrits dans le cadre de la communication faite autour du jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que les lots gagnés.

Art. 7 : Dépôt légal

Le règlement est déposé chez Maîtres BENICHOU LEGRAIN - 51, rue Rennequin 75017 PARIS. Le règlement peut être modifié à tout moment, sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions

énoncées, et publié par annonce en ligne sur le blog Running Café. L'avenant sera déposé chez Maîtres BENICHOUE LEGRAIN - 51, rue Rennequin 75017 PARIS dépositaire du règlement avant sa publication. Le règlement complet peut être consulté en ligne sur le site <http://www.runningcafe.fr>.

Art. 8 : Remboursement des frais

Tout participant au jeu peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu sur la base d'une connexion de 3 mn au tarif réduit soit 0.16 €. La demande de remboursement doit être adressée par courrier à Running Café – Jeu du Run Quiz - 26 rue du pave des Gardes 92370 CHAVILLE, accompagnée d'un RIB et d'un justificatif France Telecom ou d'un fournisseur d'accès indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à ce courrier seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu (même nom et même adresse) sera prise en compte. Cet article ne s'applique pas aux titulaires disposant d'un accès internet illimité.

Art. 9 : Connexion et utilisation

Le blog Running Café décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Art. 10 : Convention de Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de Running Café ont force probante dans tout litige eu égard aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatifs au jeu.

Art. 11 : Attribution de compétence

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire. Le site est accessible depuis de nombreux pays dans le monde dont la France. Chacun de ces pays pouvant avoir des lois qui diffèrent des lois françaises, les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du jeu objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Tout litige entre les parties relève de la compétence exclusive du tribunal de Grande Instance de ville de Paris.

Art. 12 : Informatique et libertés

Conformément à l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, il est précisé que les informations communiquées par les participants seront conservées dans un fichier informatisé appartenant à la société organisatrice. Les données nominatives seront utilisées pour les besoins du jeu « Le Quiz Running Café » organisé par Running Café et par le partenaire associé au jeu, qui s'interdisent en conséquence de transmettre tout ou une partie de ces données nominatives. Par ailleurs, tout participant possède un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant qu'il pourra exercer auprès de Trans-Forme :

RUNNING CAFE
Jeu RUN QUIZ Running Café
26 rue du pave des Gardes 92370 CHAVILLE
e-mail : blog@runningcafe.fr

